

Fiche de procédure Jazz Migration

I - Le repérage :

La phase de repérage des diffuseurs s'effectue du 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017. Les groupes disposent de ce temps pour constituer leur dossier (disponible sur demande auprès d'AJC) et l'adresser à AJC. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.



Le dossier de candidature doit être envoyé par un site de transfert de fichier type « wetransfer.com » à l'adresse suivante : <u>tiphaniemoreau@ajc-jazz.eu</u> accompagné des pièces justificatives.

Le nom du parrain ne doit pas être mentionné dans le dossier de candidature. Il sera révélé à l'issue du vote.

Les conditions d'éligibilité pour participer à Jazz Migration sont :

- être parrainé par un diffuseur (programmateur) basé en France
- la moyenne d'âge des musiciens doit être de moins de 35 ans
- format du duo au quintet (pas de technicien son ou lumière pris en charge dans le dispositif)
- au moins 1 disque (ou EP) au sein de la formation
- seuil de 5 concerts réalisés dans des conditions professionnelles, dont une partie hors de leur région d'origine
- obligation pour les formations d'être composées de musiciens résidant en France métropolitaine
- inscription à la SACEM obligatoire pour les compositeurs/musiciens/improvisateurs du groupe



Seront recevables les formations pratiquant une relecture innovante du patrimoine au même titre que celles ayant choisi d'aborder un répertoire entièrement original.

II - La présélection :

Un comité de présélection reçoit toutes les propositions et a pour mission de sélectionner 15 à 20

formations, afin qu'elles soient soumises au vote final. Ce comité entre en phase d'écoute dès le 16

janvier et délibère un mois plus tard.

Les résultats sont communiqués par mail à l'issue de la délibération.

Ce comité de présélection, renouvelé chaque année sur invitation, est composé de 9 personnalités qualifiées

de la filière jazz.

Le choix des finalistes par le comité de présélection est motivé par les critères suivants : originalité des

compositions et de l'interprétation, niveau de structuration du groupe (lien avec une structure de production,

label, etc), potentiel de carrière du groupe au niveau national et européen, représentation de la diversité de

la scène d'aujourd'hui. Le comité devra rechercher dans son choix un équilibre entre émergence et maturité

du projet, notamment dans son analyse des trajectoires des musiciens intégrés au projet.

III - Le vote:

Un collège d'une centaine de votants, composé de diffuseurs qualifiés, invités pour leur connaissance de la

scène jazz française actuelle et représentatifs de l'ensemble du territoire français et des différents types de

structures diffusant du jazz (associations, clubs, festivals, scènes nationales, conventionnées...) procède au

vote final. Les votants reçoivent, dès la nomination des finalistes, un bulletin de vote par courrier, ainsi qu'un

aide mémoire présentant les finalistes, accompagné du lien internet vers un serveur interne et sécurisé, où

sont disponibles les dossiers des finalistes.

Chaque votant choisi un premier groupe en lui affectant (4 points), un deuxième en second choix (2 points)

et un troisième groupe en troisième choix (1 point), en envoyant le bulletin de vote par courrier avant le

17 mars, cachet de la poste faisant foi.

Les quatre groupes retenus sont ceux qui totalisent le plus de suffrages, et seront contactés par téléphone

dès le résultat connu.

Les résultats sont annoncés publiquement par communiqué de presse et sur le site internet de Jazz

Migration en mars 2017.

AJC

IV - L'accompagnement (2017) :

Les 4 groupes finalistes se rendent disponibles les 3 et 4 avril (14h30-18h) pour la réunion de rencontre Jazz Migration (2 groupes par demi-journée) au Studio des Variétés à Paris.

Après une réunion exploratoire avec les permanents d'AJC, un parcours d'accompagnement est proposé aux lauréats, comprenant :

- résidence artistique salariée de 3 jours. Il est demandé au parrain de chaque formation de participer activement à la recherche d'une résidence, dans leur structure, ou, le cas échant, dans sa région, et auprès de son réseau.
- stage de formation artistique « sur mesure » au Studio des Variétés, Paris
 4 modules obligatoires pour tous les musiciens de formation à l'IRMA, Paris

Stage « structuration » - 22 et 23 mai 2017

Stage « édition phonographique » - 12 et 13 juin 2017

Stage « communication » 16 et 17 octobre 2017

Stage « diffusion » - 20 et 21 novembre 2017

- 1 journée de formation thématique « le monde du jazz » le lundi 11 décembre 2017
- 2 demi journées de rencontre avec des professionnels étrangers
- présence d'un représentant par formation au salon professionnel jazzahead! 2018
- séance photo pour les groupes lors du concert d'ouverture de la tournée
- accompagnement personnalisé des musiciens en fonction de leur projet

V - La tournée Jazz migration (2018) :

Toute structure de diffusion peut participer à la tournée, et doit pour cela se prononcer sur la programmation d'un ou de plusieurs groupes Jazz Migration avant décembre 2017, ceci afin de permettre la rédaction des dossiers de subvention et le montage de la tournée. La période de programmation s'étend de janvier à fin décembre 2018.



Les structures membres du réseau AJC ayant proposé ou voté pour un groupe s'engagent à programmer au moins l'un des 4 lauréats

Concert d'ouverture de la tournée :

Les groupes lauréats se rendent disponibles le mardi 28 et mercredi 29 novembre + mardi 5 et mercredi 6 décembre 2017 (dates à confirmer) pour le concert d'inauguration de la tournée de Jazz Migration, en Ile-de-France. Chaque groupe se produira entre 30 et 60 minutes environ.

La participation des structures (adhérents et non-adhérents) :

Les structures programmant dans le cadre de la tournée Jazz Migration participent, via une convention de coproduction correspondant au coût plateau (pas d'engagement direct possible), à hauteur de (montant adapté selon le budget de la structure) :

- de 550 à 700 € TTC* pour un duo
- de 850 à 1000 € TTC pour un trio
- de 1120 à 1350 € TTC pour un quartet
- de 1400 à 1700 € TTC pour un quintet

* Association non assujettie à la TVA

Frais annexes:

Transport

Les transports sont à la charge d'AJC, sur la base d'un billet SNCF aller-retour en 2e classe à partir de la ville la plus proche du domicile du musicien à celle la plus proche du lieu accueillant.

Hébergement

Les structures françaises adhérentes au réseau AJC accueillant un groupe Jazz Migration avance les frais d'hôtel et envoient ensuite les pièces justificatives à AJC à la production, à l'issue du concert. Les frais avancés sont déduits de la facture, dans la limite de 60€ par musicien. Les frais dépassant le plafond sont à la charge du lieu.



L'hébergement n'est pas pris en charge pour les structures non-adhérentes au réseau et les ¦ concerts hors de la France.

Les contrats d'engagement :

AJC est l'employeur des musiciens pour chaque concert Jazz Migration et rédige donc tous leurs contrats d'engagement (Le cachet pour chaque artiste est de 190€ nets pour le tarif haut, et de 150€ net pour le tarif bas, avant abattement). Ces contrats sont rédigés en deux exemplaires (1 pour AJC et 1 pour les artistes). Ils sont envoyés aux artistes dès que les concerts sont confirmés. Les artistes doivent les retourner dès signature au siège parisien d'AJC.

Les contrats de cession :

Un contrat de cession est signé entre le lieu d'accueil et AJC. Cette convention est établie en 2 exemplaires dès confirmation du concert (1 pour AJC et 1 pour l'organisateur).

La facturation:

AJC établit une facture à l'issue du concert au nom de la structure de diffusion qui a accueilli le groupe Jazz Migration selon la convention qui a été signée entre ces deux parties.

AJC 35 rue Duris – 75020 Paris Bilan:

A l'issue du concert, l'organisateur communique le taux de remplissage de la salle / nombre de spectateurs

présents, ainsi que la liste des professionnels présents.

La communication :

Plusieurs informations importantes doivent apparaître impérativement sur les supports de communication

print et web des structures programmant des lauréats Jazz Migration :

- le titre de l'édition en cours : Jazz Migration #3 (pour la tournée 2018)

le logo Jazz Migration

- la mention spéciale Jazz Migration :

« Concert proposé dans le cadre de Jazz Migration, dispositif d'accompagnement de jeunes musiciens de

jazz porté par AJC, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, de la SACEM, du

CNV, de l'ADAMI, de la SPEDIDAM et du FCM. Partenaires média : France Musique et Jazz News. »

- le site web : www.jazzmigration.com

les photos des lauréats avec les crédits photo

Afin d'assurer une communication efficace sur les concerts de la tournée Jazz Migration, les lieux d'accueil

communiquent à AJC:

- en amont : annonce de l'évènement à relayer sur les réseaux sociaux, teasers, photos, etc

- en aval : la revues de presse, programme en version pdf ou papier, les photos ou captations vidéos

le cas échéant.

VI - Le suivi post-sélection :

Bourse au projet :

Après la fin du parcours Jazz Migration de deux ans, une bourse, dont le montant est à définir, peut être

attribuée aux groupes lauréats pour les aider dans un projet : enregistrement d'un album, aide à la tournée à

l'étranger, aide sur un concert de promotion important, aide aux déplacements professionnels, etc...

Suivi de carrière :

AJC et ses partenaires restent attentifs au développement des groupes, qui peuvent les solliciter pour des

conseils artistiques (auprès des membres du réseau), ou professionnels (conseils en structuration, choix de

collaborations, montage de projet, etc...)

AJC